

# ACTEUR PREVENTION SECOURS SECTEUR AIDE ET SOINS A DOMICILE

---

Formation habilitée INRS

## 1 OBJECTIFS

---

**Prévention :**

Rendre capable l'intervenant à domicile :

D'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.

De contribuer à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.

De proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.

**Secours :**

Rendre capable l'intervenant à domicile de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

## 2 PUBLIC VISE

---

Intervenants à domicile du secteur aide et soins à domicile.

## 3 MODALITES PRATIQUES

---

### 3.1 DUREE

21 heures (3 jours répartis en 2 modules de 2 jours consécutifs et de 1 jour à distance).

Un travail intersession, d'environ 2 X 30 minutes, est demandé au stagiaire à son poste de travail.

## 3.2 VALIDATION

Un Certificat Acteur Prévention Secours (APS) – Secteur Aide et Soins à Domicile (ASD) sera délivré aux stagiaires ayant passé avec succès les épreuves certificatives.

Le titulaire du Certificat APS est réputé détenir le certificat SST et le certificat d'acteur PRAP (compétence IBC). La validité de celui-ci est fixée à 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un "maintien et actualisation des compétences" d'une journée tous les 2 ans (*conformément au dispositif de formation APS du document de référence de l'INRS et de l'Assurance Maladie des risques professionnels*).

## 3.3 LIEU

Au sein de votre établissement.

## 3.4 TARIF

Nous consulter.